

PREMIER PARTIE : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

I. RELANCE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/157/F/2022-2023

POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES INVERSEURS AUTOMATIQUES SUR LES SITES DE L'OBR

Date de Publication : 24/02/2023

Date d'ouverture des offres : 03/03/2023

L'Office Burundais des Recettes relance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° **DNCMP/157/F/2022-2023**, pour « **La fourniture, l'installation et mise en service des inverseurs sur les sites de l'OBR KOBERO, GATUMBA et GITEGA** » dont les spécifications techniques détaillées se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

1. Objet

Le présent marché consiste en la fourniture, installation et mise en service des Inverseurs sur les sites de l'OBR.

2. Financement

Le marché est financé à 100 % par le budget de l'OBR, exercice 2022-2023.

2. Spécifications du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres national ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

3. Allotissement

Le marché est constitué de deux lots :

-Lot 1 : Fourniture, installation et mise en service d'un (01) inverseur automatique de 400 A ou plus à trois (03) sources et fourniture, installation et mise en service d'un (01) inverseur manuel de 400 A ou plus à deux (2) sources ;

-Lot 2 : Fourniture, installation et mise en service de quatre (04) inverseurs manuels de 250 A ou plus à deux (2) sources.

NB : un soumissionnaire peut soumissionner sur un ou tous les lots.

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché, conformément à l'article 151 du Code des marchés Publics.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article et 161 du Code des Marchés publics.

5. Délai d'exécution du marché

Pour tous les inverseurs et leurs accessoires sont à livrer dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours (90) jours calendaires à partir de la date de la notification définitive du marché, mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

NB: L'Office Burundais des Recettes ne va pas assister le titulaire du marché dans l'obtention des devises.

6. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 12h 00 puis de 14 h à 17h 00', heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Approvisionnements de l'Office Burundais des Recettes,

Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,

Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,

B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 26 ou 22 28 25 31

Il pourra également être obtenu physiquement au Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Approvisionnement de l'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU)** non remboursables, versés sur le compte N° :01104582385 (Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

7. Demande de renseignements

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux et Personne Responsable des Marchés Publics à l'OBR et envoyée à l'adresse de l'Office Burundais des Recettes sise immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/22282216, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

L'Office Burundais des Recettes répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (05) jours précédant la date limite de dépôt des offres. Une copie de la réponse de l'Office Burundais des Recettes indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

8. Garantie de soumission

Le soumissionnaire devra présenter une garantie bancaire de soumission de :

❖ **Sept cent mille de francs (700 000 BIF)** pour chaque lot;

La Garantie de soumission devra être délivrée par une banque agréée et être établie suivant le modèle annexé au présent Dossier d'Appel d'Offres.

NB : 1) Les chèques certifiés ne seront pas acceptés pour garantie de soumission et entraîneront le rejet pur et simple de l'offre, lors de l'analyse ;

2) Le délai de la validité de la garantie de soumission est de 120 jours, comptés à partir de la date limite de dépôt des offres du Marché.

9. Présentation des offres

Les offres sous enveloppes fermées devront parvenir au Commissariat des Services Généraux de l'OBR au plus tard le **.13/.03/2023 à 09 h 30'**. Elles porteront la mention suivante : « **Offre pour la fourniture, l'installation et la mise en service des inverseurs sur les sites de l'OBR, DAO N° DNCMP/157/F/2022-2023 lots 1 et 2** », à n'ouvrir qu'en séance publique du **.13/.03/2023 à 10 h 00'**.

10. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le **.13/.03/2023 à 10 h 00'** dans la salle sise à l'immeuble VIRAGO, 2^{ème} étage, côté Est. **Les offres remises au-delà de 09 h30' ne seront pas ouvertes.**

11. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

12. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus **tard le .13/.03/2023 à 09 h 30'**. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

13. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

14. Critères de qualification

Les offres techniques et financières devront être entièrement conformes aux spécifications du présent Dossier d'Appel d'Offres et l'offre financière la moins disante, pourvu qu'elle ne soit ni sous-estimé ni surestimé. L'offre sous-estimée ou surestimée sera déterminée conformément à l'article 194 alinéa 1 du Code des Marchés Publics. Le pourcentage à appliquer est de $\pm 10\%$.

15. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Commissariat des Services Généraux de l'OBR

Immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage

B.P. 3465 Bujumbura

Tél. 22282146/ 22282216

Fait à Bujumbura, le 14/02/2023

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Gérard SABAMAHORO

